



Colloque scientifique:

« RÔLE ET PLACE DES TRANSFERTS DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DANS LES POLITIQUES FORESTIÈRES ACTUELLES À MADAGASCAR »

17-18 OCTOBRE

HÔTEL PANORAMA - ANTANANARIVO





Thème:

SYSTÈME D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE TGRNR

PAR:

LA DIRECTION DE LA VALORISATION
DES RESSOURCES NATURELLES





LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE TGRNR

CONTEXTE

- 1996 : Sortie de la loi GELOSE, stipulant phase probatoire 3 ans, renouvellement pour 10 ans
- A partir de 1997 mise en œuvre du processus de transfert de Gestion par Projets, puis par différentes entités
- A l'heure actuelle plus de 1 000 contrats dans 22 Régions
- 20 % des contrats recensés, au niveau DREF et arrivés à terme sont évalués et renouvelés

HISTORIQUE du Système d'évaluation des contrats de TGRNR

- Avant 2005: Pas de système d'évaluation préétabli
- 2005: conception Système d'évaluation des contrats de TGRNR par SAVAIVO, mandaté par le Réseau de TGRNR (plateforme multisectorielle et multi bailleurs);
- Après 2005: conception du Système Neuf d'évaluation par le niveau central, dispatché aux STD; adoption dudit système plus adapté, plus pratique par les services déconcentrés;
- A partir de 2011: conception du Système d'évaluation actuel, suite à l'approche suivi des impacts de TGRNR



CADRES LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

- Loi 96-025 du 30-09-96, article 39: « « il sera procédé par l'autorité administrative compétente à l'évaluation des résultats de la gestion locale consentie à la communauté de base » »
- Entité responsable de l'évaluation des contrats de TGRNR: Administration Forestière
- Principal cible de l'évaluation: VOI ou COBA ou CLB
- Entités concernées par l'évaluation des contrats: CR (Commune de Rattachement); STD (Service Technique Déconcentré), OA (Organisme d'Appui)

CADRES TECHNIQUES DE L'ÉVALUATION

▪ Pour les VOI

- Le socio-organisationnel;
- La capacité technique de gestion des RNR;
- Les Impacts socio-économiques et environnementaux;

▪ Pour les autres entités

- Le respect des obligations respectives et des missions assignées



APPROCHE ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

- Approche participative

- Méthodes d' Evaluation

A travers la méthodologie d'Enquête pour le recueil des données/informations selon des méthodes bien précises:

- Enquête-entretien: concerne la collecte des informations/données touchant les aspects socio-organisationnels et ceux des compétences des institutions concernées par la mise en œuvre du contrat ;
- Enquête-inventaire: décrit la constatation des réalisations physiques et des faits marquants de l'utilisation des outils de gestion.



LES DIFFERENTES PHASES D'ÉVALUATION

- **Phase de formation** des agents évaluateurs
- **Phase de préparation** et/ou d'organisation
- **Phase de mise en œuvre**, de collecte des données/informations
- **Phase de rapportage** et de synthèse de l'évaluation
- **Phase de restitution** villageoise
- **Phase d'enclenchement** des procédures de renouvellement de contrats



LE CADRE LOGIQUE DE L'ÉVALUATION

▪ LES PRINCIPES

- la vie associative
- le respect-utilisation des outils de gestion
- la conservation-gestion des RNR
- les impacts socio-économiques et environnementaux

▪ LES CRITERES

- la vie associative: Légitimé/représentativité ; dynamisme; respect Dina et RI...
- le respect-utilisation des outils de gestion: Contrat ; cahier des charges; PAGV
- la conservation-gestion des RNR: réalisations PAG, PTA relatives aux zones de conservation et ou au développement des RNR,
- les Impacts socio-économiques et environnementaux: pour apprécier la contribution des VOI au développement local et/ou familial



LE CADRE LOGIQUE DE L'ÉVALUATION (Suite)

▪ LES INDICATEURS

Les indicateurs sont les outils servant à mesurer/apprécier, en termes quantitatif et/ou qualitatif les caractéristiques des critères, suivant les objectifs, dans le cadre des obligations et plans établis.

A chaque critère est affecté un ou plusieurs indicateurs

LA NOTATION DES VOI

▪ TRADUCTION DES CARACTÉRISTIQUES

En note des indicateurs;

▪ TRADUCTION DES NOTES

des indicateurs en note (moyenne) des critères et ainsi de suite jusqu'aux notes (moyennes) des principes;

▪ PONDERATION DES NOTES

Pour la considération de l'importance des résultats sur la capacité technique de gestion des RNR

▪ ATTRIBUTION DE LA NOTE DÉFINITIVE



L'ANALYSE FFOM

▪ ANALYSE DES FORCES

Dans la capacité du VOI de s'organiser intérieurement et de gérer convenablement les RNR;

▪ ANALYSE DES FAIBLESSES

Constatées lors de l'évaluation et prouvées par les notes obtenues;

▪ ANALYSE DES OPPORTUNITES

S'offrant aux VOI pour la gestion durable et rationnelle des RNR;

▪ ANALYSE DES MENACES

Pouvant enfreindre la bonne marche des actions ultérieures et de celles entreprises.

CONCLUSION

L'analyse FFOM étant l'aboutissement de l'évaluation des contrats de gestion, si l'on considère le processus de renouvellement des contrats de TGRNR, il convient au terme de cette activité d'émettre les recommandations qui s'imposent pour la pérennisation des acquis de TGRNR.



LA DIRECTION DE LA VALORISATION
DES RESSOURCES NATURELLES

Vous remercie

DE VOTRE AIMABLE ATTENTION